

Président du comité d'audit

Sommaire

Le président dirige le comité d'audit afin que ce comité remplisse son mandat de manière efficace.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Favoriser une compréhension approfondie des éléments suivants par les membres du comité d'audit, les membres de la direction et l'auditeur interne de la société ainsi que les auditeurs externes : (i) les tâches et les responsabilités du comité; et (ii) la relation entre le comité d'audit, la société, l'auditeur interne et les auditeurs externes
- Agir comme intermédiaire entre le comité d'audit, la direction et l'auditeur interne de la société ainsi que les auditeurs externes et faire la promotion d'une communication ouverte et constructive entre les membres du comité et chacune de ces parties
- Établir l'ordre du jour des réunions du comité d'audit, déterminer leur fréquence ainsi que leur déroulement et effectuer toute préparation pertinente
- Présider les réunions du comité d'audit
- Favoriser un climat de nature à susciter une discussion et des débats ouverts lors des réunions du comité d'audit
- Gérer la qualité, la quantité et le caractère opportun de l'information transmise au conseil d'administration en ce qui concerne le comité d'audit et les questions d'intérêt connexes
- Fournir aux membres du conseil d'administration un moyen de communiquer avec le président du comité d'audit de façon formelle et informelle en ce qui concerne des questions d'intérêt pour les membres du conseil d'administration
- Favoriser la bonne circulation de l'information à l'intention des membres du comité d'audit afin de les tenir pleinement au courant de toutes les questions d'intérêt pour la société à tout moment
- S'acquitter de toute autre fonction déléguée par le conseil d'administration et de toute autre fonction connexe à ses tâches et à ses responsabilités afin que le comité d'audit remplisse son mandat